



Votants : 79  
Convocation du Conseil d'Agglomération :  
le 2 mars 2018  
Affichage du Compte-rendu Sommaire :  
le 13 mars 2018

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 12 mars 2018

### COHESION SOCIALE INSERTION – CONVENTION DE PRESTATION POUR 2018 - CREATION D'UN GUICHET UNIQUE DE CLAUSES D'INSERTION

#### **Titulaires présents :**

Jérôme BALOGÉ, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIN, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Thierry BEAUFILS, Jacques BILLY, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Alain CHAUFFIER, Charles-Antoine CHAVIER, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Fabrice DESCAMPS, Thierry DEVAUTOUR, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Alain GRIPPON, Michel HALGAN, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Dominique JEUFFRAULT, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Jacqueline LEFEBVRE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Serge MORIN, Jacques MORISSET, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Marc THEBAULT, Elodie TRUONG, Yvonne VACKER, Michel VEDIE

#### **Titulaires absents ayant donné pouvoir :**

Carole BRUNETEAU à Christine HYPEAU, Christelle CHASSAGNE à Yvonne VACKER, Pascal DUFORESTEL à Elodie TRUONG, Romain DUPEYROU à Marc THEBAULT, Véronique HENIN-FERRER à Thierry DEVAUTOUR, Anne-Lydie HOLTZ à Michel PAILLEY, Rabah LAICHOIR à Michel HALGAN, Simon LAPLACE à Eric PERSAIS, Jean-Pierre MIGAULT à Sophie BROSSARD, Rose-Marie NIETO à Marie-Paule MILLASSEAU, René PACAULT à Christian BREMAUD, Alain PIVETEAU à Monique JOHNSON, Jean-François SALANON à Michel VEDIE, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN à Jacqueline LEFEBVRE, Nathalie SEGUIN à Gérard EPOULET, Dominique SIX à Jeanine BARBOTIN, Patrick THOMAS à Dany BREMAUD

#### **Titulaires absents suppléés :**

Gérard GIBAULT par Patrice VIAUD

#### **Titulaires absents :**

Marie-Christelle BOUCHÉRY, Marie-Chantal GARENNE, Marcel MOINARD, Adrien PROUST, Céline VALEZE

#### **Titulaires absents excusés :**

Yamina BOUDAHMANI, Carole BRUNETEAU, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Jean-Martial FREDON, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Agnès JARRY, Rabah LAICHOIR, Simon LAPLACE, Jean-Pierre MIGAULT, Rose-Marie NIETO, René PACAULT, Alain PIVETEAU, Jean-François SALANON, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Nathalie SEGUIN, Dominique SIX, Patrick THOMAS

**Président de séance :** Jérôme BALOGÉ

**Secrétaire de séance :** Michel PAILLEY

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20180312-C06-03-2018-DE  
Date de télétransmission : 15/03/2018  
Date de réception préfecture : 15/03/2018

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 12 MARS 2018

### COHESION SOCIALE INSERTION – CONVENTION DE PRESTATION POUR 2018 - CREATION D'UN GUICHET UNIQUE DE CLAUSES D'INSERTION

Monsieur **Alain BAUDIN**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu le Code des marchés publics,

Considérant les objectifs du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) et conformément à sa compétence actions d'insertion (art. 3-11 des statuts), la Communauté d'Agglomération du Niortais réaffirme sa volonté, dans le respect des règles applicables à la commande publique, de mettre à profit cette dernière pour favoriser le retour à l'emploi des publics en difficultés d'insertion sociale et professionnelle.

L'expérimentation menée depuis 2016 d'une cellule d'appui commune à la Ville de Niort et à la CAN, a donné lieu à une délibération de prestation dédiée à l'ingénierie des clauses d'insertion entre les 2 collectivités, à titre expérimental, adoptée en Conseil d'Agglomération le 14 décembre 2015, et reconduite par délibération du 6 mars 2017.

#### L'organisation actuelle du dispositif

Elle repose sur une cellule d'appui, qui fait le lien entre les différents acteurs : donneurs d'ordres (maître d'ouvrage), entreprises soumissionnaires et structures d'insertion et à chaque étape du marché public :

- En amont : identification des marchés et des lots pouvant être concernés, quantification des heures d'insertion et traduction en clauses dans les pièces marchés.
- Pendant l'appel d'offres et la passation : information des entreprises soumissionnaires sur les modalités d'exécution de la clause d'insertion.
- Pendant l'exécution : accompagnement des entreprises dans la mise en œuvre de la clause (analyse des postes, repérage des publics, mise en relation avec les structures d'insertion, ...).
- En aval : évaluation quantitative et qualitative.

#### Les résultats de l'expérimentation

Depuis janvier 2016, la CAN bénéficie d'une expérimentation pour un coût annuel de 24 000 €, d'une prestation de services pour intégrer des clauses sociales dans ses propres marchés avec un poste de facilitateur partagé à 50 % avec la Ville de Niort. Cette prestation s'étend aux marchés de ses bailleurs sociaux et des communes de son territoire.

L'expérimentation de la cellule d'appui menée depuis 2016 montre un résultat très favorable, avec un **net développement des clauses d'insertion**, pour tous les items

Avis de réception en préfecture  
079-200041317-20180312-C06-03-2018-DE  
Date de télétransmission : 15/03/2018  
Date de réception préfecture : 15/03/2018

Clauses d'insertion	2015 (avant expérimentation)	2016	2017 sur 11 mois
Donneurs d'ordres	5	7	12
Heures identifiées	17 662	56 975	69 871
Heures réalisées	6 735	10 794	25 009
Personnes bénéficiaires	37	63	115

### Proposition de création d'un guichet unique à la CAN

Les résultats de cette expérimentation étant positifs, la CAN exprime sa volonté de créer un guichet unique regroupant en son sein la structure actuellement répartie entre les 2 collectivités, à moyens constants, à compter du 1er juillet 2018, conformément à ses compétences statutaires, et dans le respect de l'objectif exprimé par les délibérations des 14 décembre 2015 et 6 mars 2017.

Le poste de facilitateur en charge des relations avec les donneurs d'ordres et les entreprises est aujourd'hui positionné au sein de la Mairie de Niort. Il travaille en collaboration avec un agent de la CAN, chargé sur un demi équivalent temps plein de la mobilisation des publics en insertion et est assisté à la Ville de Niort d'un agent assurant des missions d'assistance et de secrétariat. Cette cellule d'appui, partagée entre les 2 collectivités, connaît aujourd'hui des limites que le regroupement en un guichet unique, à moyens constants, permettrait de dépasser. Cette cellule travaille en outre pour d'autres donneurs d'ordres, dont un nombre croissant de communes de la CAN intéressées.

Il est donc proposé, en application de la délibération du 6 mars 2017, de tirer les conclusions de l'expérimentation menée depuis plus de 2 ans, dans le sens d'une efficacité accrue, par l'objectif de création d'un **guichet unique à la CAN** au 1er juillet 2018, qui permettra :

- Pour les chefs d'entreprises : de plus grandes simplicité et rapidité
- Pour les donneurs d'ordres : la mutualisation des moyens, des parcours d'insertion, et de l'expérience tirée des évaluations
- Pour les structures d'insertion : de s'appuyer sur des parcours plus riches et diversifiés.

De même, le **positionnement d'un guichet unique des clauses d'insertion au sein de la CAN** paraît aujourd'hui nécessaire pour :

- La cohérence avec la nature communautaire de la compétence actions d'insertion (art. 3-11 des statuts), ainsi que le ressort territorial de la plupart des donneurs d'ordres (dont les communes du territoire)
- Une plus grande clarté pour les acteurs : donneurs d'ordres, entreprises, structures d'insertion
- Une visibilité accrue du guichet unique devant les possibles financeurs (Département, donneurs d'ordres importants, ...) et au sein des réseaux nationaux de l'insertion (tels que l'Alliance Ville Emploi).
- Il est à noter que la plupart des EPCI est aujourd'hui dotée d'un guichet unique. C'est notamment le cas près de nous de : La Rochelle, Poitiers, Angoulême, Bressuire, Thouars, Melle et Parthenay.

En conséquence, il est également proposé d'actualiser la convention établie à 2 reprises à titre expérimental entre la Ville de Niort et la CAN pour l'année 2018, par :

- La reconduction des modalités de collaboration jusqu'à la création effective du guichet unique à la CAN, prévoyant notamment une participation financière de la CAN à la Ville de Niort calculée en fonction de la durée de la prestation (*pro rata temporis*, base de 24 000 €/an) et couvrant la mise à disposition d'un agent dédié à cette mission au bénéfice de la CAN et de ses communes.

079-200041317-20180312-C06-03-2018-DE  
Date de télétransmission : 15/03/2018  
Date de réception préfecture : 15/03/2018

- Et l'application des mêmes principes dès lors que le service est mis en œuvre de façon effective au sein de la CAN, la Ville de Niort versera à la CAN une participation financière calculée en fonction de la durée de la prestation (*pro rata temporis*, base de 24 000 €/an), soit dans les conditions de réciprocité arrêtées dans la convention.

La convention proposée couvre donc l'année 2018 et se termine au 31 décembre 2018, permettant ainsi de prolonger le fonctionnement actuel, dans la continuité des règles d'accès et des engagements pris.

Cette convention transitoire permettra parallèlement durant l'année 2018, de proposer de nouvelles modalités d'accès et de contribution pour les donneurs d'ordres, en concertation avec l'ensemble des partenaires en comité de suivi, à compter du 1er janvier 2019.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Confirmer l'expérimentation menée depuis 2016 par l'objectif de mise en place d'un guichet unique des clauses d'insertion au sein de la CAN à compter du 1er juillet 2018,
- Valider les modalités de la convention annexée,
- Autoriser le Président ou le Vice-Président Délégué à signer la convention et à prendre toute disposition afférente à cette délibération.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Pour : 79  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0

**Alain BAUDIN**

**Vice-Président Délégué**